

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Poursuite de l'utilisation de la source de Crézen pour l'alimentation en eau potable : mise en conformité avec la réglementation en vigueur : définition des périmètres de protection et autorisations de prélèvement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bonnet Jean-Pierre président du SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 7 2 1 4 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 17. Dispositifs de captage des eaux souterraines	Projet soumis à une procédure d'autorisation unique IOTA : Rubrique 1.1.1.0 : à prendre en compte pour mise en conformité Rubrique 1.2.1.0 : régime de déclaration
Sous-catégorie : b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel est inférieur à 10 Mm3 et supérieur ou égal à 200 000 m3 (...).	Rubrique 1.3.1.0 : Régime d'autorisation Volume annuel moyen prélevé => 225 000 m3 Débit d'exploitation 40 m3/h

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise au prélèvement d'eau au niveau de la source de Crézen sur la commune de Sainte-Eulalie-d'Ans (24).

Le prélèvement est effectué dans les calcaires jurassiques du Bathonien inférieur à moyen (notés J2b sur la carte géologique) correspondant à la masse d'eau "FRFG003 : Calcaires jurassiques BV Isle-Dronne".

La source de Crézen est déjà utilisée pour l'Alimentation en Eau Potable mais n'a pas fait à aujourd'hui l'objet d'une procédure de mise en place de périmètres de protection. Le SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire souhaite actualiser l'ensemble des autorisations administratives pour répondre à la réglementation.

Ainsi, l'utilisation de la source de Crézen entraîne la mise en œuvre d'une procédure réglementaire d'Utilité Publique visant à obtenir l'autorisation préfectorale de prélever le volume d'eau demandé pour l'AEP et mettre en place les périmètres de protection autour de l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, le SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire dessert en eau potable environ 14 550 habitants répartis sur 32 communes à partir de 3 ressources en eau :

- la source de Crézen,
- le forage de la Prade
- la source de Sainte-Marie-de-Chignac

Le SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire souhaite poursuivre l'exploitation de ces 3 ressources, c'est pourquoi il souhaite mettre en conformité les autorisations de prélèvements et définir les périmètres de protection de la source de Crézen.

Les volumes prélevés actuellement sont de l'ordre de 225 000 m³/an sur la source de Crézen, soit 615 m³/j en moyenne.

Les besoins en eau du syndicat fournis par les 3 ressources s'élèvent à environ 3 500 m³/j et 5 000 m³/j en période de pointe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'implique pas la réalisation de travaux spécifiques.

La source est déjà captée et les installations de traitement/distribution déjà mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne prévoit pas de travaux pendant la phase d'exploitation hormis ceux liés à l'entretien et la maintenance de l'ouvrage (nettoyage, prélèvements pour analyses, etc.).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à deux procédures administratives à mener parallèlement :

- Le prélèvement de l'eau dans une nappe est soumis à autorisation au titre de l'article L.214-1 et suivants du Code de l'environnement (rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature précisée à l'article R.214-1 du même Code) ;
- Le prélèvement est associé à une dérivation des eaux souterraines. Il est entrepris dans un but d'intérêt général par une collectivité publique, il doit en outre être autorisé par un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation (article L.215-13 du Code de l'Environnement). L'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine par une personne publique ou privée est soumise à autorisation (article L.1321-7 du Code de la santé publique).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le captage de la source de Crézen et le local technique de pompage sont situés à l'intérieur d'une enceinte clôturée (1,8 m de hauteur) dont l'accès s'effectue par un portail fermé à clé. Le captage correspond à un bassin maçonné enterré au fond duquel émerge naturellement la source de Crézen. La profondeur de l'ouvrage est de 3 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sainte-Eulalie-d'Ans
(24).

Parcelle n°637, section D

X (Lambert II étendu) : 495 962,8

Y (Lambert II étendu) : 2 027 220,2

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les prélèvements sur la source de Crézen n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une procédure de demande réglementaire.

Il n'existe pas de périmètres de protection de captages sur cette source.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF II Causse de Cubjac est située à 1 km au nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement réserve de biosphère
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone humide inféodée au lit majeur du cours d'eau de l'Auvezère. Le périmètre correspond aux zones à dominante humide sur le bassin de la Dordogne (cf. SIGORE Aquitaine).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'AZI "L'Auvezère de Bassillac à Cherve" instaurée le 01/04/2000.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des périmètres de protection relatif à cet ouvrage fait partie de la procédure concernée par la présente demande de cas par cas. A ce stade de l'étude, les périmètres ont été délimités (avis de l'hydrogéologue agréé) mais n'ont pas encore été déclarés d'utilité publique. C'est l'objet de la procédure en cours.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le 1er site inscrit rencontré est situé à environ 1,2 km au nord-est. Il s'agit du bourg de Sainte-Eulalie-d'Ans.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le 1er site classé est localisé à environ 1,3 km. Il correspond au site "Moulin à eau, bief et les abords du moulin" de Sainte-Eulalie-d'Ans.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans les calcaires jurassiques du Bathonien inférieur à moyen (notés J2b sur la carte géologique) correspondant à la masse d'eau "FRFG003 : Calcaires jurassiques BV Isle-Dronne". La masse d'eau subit des pressions de prélèvements et de pollution diffuses (nitrates) significatives (source : état des lieux 2013 du SDAGE Adour-Garonne).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence sur l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine FRFG003 (bon état quantitatif 2015 et bon état chimique 2021) et potentiellement sur la masse d'eau superficielle "FRFR47 : L'Auvézère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle" (bon état écologique 2015 et bon état chimique 2015).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidences potentielles sur la qualité des eaux souterraines (risque inondation à considérer), sur les zones humides (risque de perturbation de leur alimentation), sur les débits de l'Auvézère (relation nappe-cours d'eau à prendre en compte).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques suivants (Prim.net) : - Feu de forêt - Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) - Zone de sismicité: 1 - Inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nécessite de non contamination des eaux souterraines par les eaux de surface.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible d'interférer avec d'autres prélèvements en eau superficielle et souterraine (potentielles incidences sur la ressource ou sur les usagers de la ressource).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures ERC sera présenté dans le dossier de demande d'autorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est susceptible d'avoir des incidences uniquement sur la ressource en eau superficielle et souterraine (aussi bien quantitativement que qualitativement) et indirectement sur les usagers et les milieux aquatiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'analyse de ces incidences est requise dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. L'étude d'impact n'apportera pas de conclusions supplémentaires puisqu'elle doit être dimensionnée aux enjeux du projet, lesquels sont déjà considérés dans le dossier d'autorisation. Une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 sera jointe au dossier d'autorisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : synthèse du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Change

le, 5 juillet 2017

Signature



le cadre ci-dessus